



Accident de travail pour agression sexuelle et fin de cdd

Par **tamara72**, le **21/01/2014** à **19:19**

Bonsoir, je suis en AT depuis 1an et 5 mois pour agression sexuelle en reunion, j ai porté plainte, mon contrat a été renouvelé mais se termine en février le 14. Je tiens a mon poste, et je ne sis pas comment faire, pouvez m aider???

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **22/01/2014** à **10:01**

Bonjour,

AT = arrêt de travail ou accident du travail ?

Quoiqu'il en soit le terme du CDD met fin au contrat.

Si l'employeur est de droit public, il doit manifester sa volonté de renouvellement.